



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

L'An Deux Mille dix sept
Le MERCREDI 28 JUIN

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 22 juin 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS : Madame et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – MACAIRE Aurélie (Arrivée à 20h10) – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MAISON Emilie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENTS REPRESENTES :

Madame LIEURE Thérèse donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT André
Monsieur VANDEWALLE Franck donne pouvoir à Monsieur PULLEUX Sébastien
Madame FABUREL Christine donne pouvoir à Madame JUNOD Karine

ABSENTES : Mesdames CAYER Anne-Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Madame DUCHE-THOURILLON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 12 Avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

- Décision 2017/8 - Extension et réhabilitation du groupe scolaire et construction d'une médiathèque – Mission de coordonnateur SPS

FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les résultats du compte administratif 2016 du budget principal, tel que présentés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL de la Ville de BRESLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
RESULTAT REPORTE				1 024 347.87 €	- €	1 024 347.87 €
OPERATIONS DE L' EXERCICE	3 417 389.35 €	3 747 383.72 €	1 683 447.80 €	1 114 522.71 €	5 100 837.15 €	4 861 906.43 €
TOTAUX :	3 417 389.35 €	3 747 383.72 €	1 683 447.80 €	2 138 870.58 €	5 100 837.15 €	5 886 254.30 €
RESULTATS DE CLOTURE		329 994.37 €		455 422.78 €	- €	785 417.15 €
RESULTATS DISSOLUTION CAISSE DES ECOLES		499.82 €	498.25 €		498.25 €	499.82 €
TOTAUX :		330 494.19 €		454 924.53 €	- €	785 418.72 €
RESTES A REALISER			1 808 856.00 €	1 252 360.00 €		1 252 360.00 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAURENT , procède au vote.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif et de gestion du budget principal 2016 de la Ville de Bresles.

FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 – BUDGET SERVICE EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les résultats du compte administratif 2016 du budget service eau potable, tel que présentés ci-dessous :

SERVICE EAU POTABLE de la Ville de BRESLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
RESULTAT REPORTE				239 421.40 €	- €	239 421.40 €
OPERATIONS DE L' EXERCICE	28 691.00 €	53 626.83 €	- €	53 030.16 €	28 691.00 €	106 656.99 €
TOTAUX :	28 691.00 €	53 626.83 €	- €	292 451.56 €	28 691.00 €	346 078.39 €
RESULTATS DE CLOTURE		24 935.83 €		292 451.56 €	- €	317 387.39 €
RESTES A REALISER			100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAURENT , procède au vote.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le compte administratif et de gestion du budget service eau potable 2016 de la Ville de Bresles.

FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les résultats du compte administratif 2016 du budget assainissement, tel que présentés ci-dessous :

SERVICE ASSAINISSEMENT de la Ville de BRESLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
RESULTAT REPORTE				363 578.29 €		363 578.29 €
OPERATIONS DE L' EXERCICE	134 742.68 €	227 996.12 €	215 596.17 €	251 965.57 €		479 961.69 €
TOTAUX :	134 742.68 €	227 996.12 €	215 596.17 €	615 543.86 €	- €	843 539.98 €
RESULTATS DE CLOTURE		93 253.44 €		399 947.69 €		493 201.13 €
RESTES A REALISER			471 517.00 €	- €		

Monsieur le Maire précise que le budget assainissement sera repris par la CAB à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur le report de l'excédent (493 201,13 euros) de ce budget en raison du transfert de cette compétence au niveau de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire répond que les excédents seront également transférés à la CAB. Toutefois, Monsieur le Maire précise que des travaux à réaliser sont de l'ordre de 4 à 10 millions d'euros au cours de la prochaine décennie.

Pour ce faire, la Ville de Bresles a, d'ores et déjà, rencontré les services de la CAB pour préparer la bonne exécution de ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle également que la station d'épuration est récente.

Monsieur Lionel CHISS demande si un « fléchage » de ces dépenses sera réalisé par les services de la CAB pour la Ville de Bresles.

Monsieur le Maire répond que c'est bien le cas.

Monsieur le Maire conclut que la Ville aurait dû faire ces travaux en recourant à l'emprunt ou en augmentant la taxe d'assainissement. Il est, par conséquent, logique que la CAB reprenne les excédents, si elle a en contrepartie, la responsabilité d'en supporter des charges à venir.

Monsieur Lionel CHISS explique que l'impact reposera également sur les Breslois.

Monsieur le Maire répond qu'il ne connaît rien de gratuit. Toutefois, la répartition se fera à l'échelle communautaire et non communale.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAURENT , procède au vote.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif et de gestion du budget assainissement 2016 de la Ville de Bresles.

FINANCES – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2016 – BUDGET SALLE POLYVALENTE ROBERT GOURDAIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les résultats du compte administratif 2016 du budget salle polyvalente Robert GOURDAIN, tel que présentés ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE Robert GOURDAIN de la Ville de BRESLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
RESULTAT REPORTE			3 536.38 €	3 536.38 €	3 536.38 €	3 536.38 €
OPERATIONS DE L' EXERCICE	105 534.90 €	104 594.25 €	2 661.35 €		108 196.25 €	104 594.25 €
TOTAUX :	105 534.90 €	104 594.25 €	6 197.73 €	7 138.38 €	111 732.63 €	111 732.63 €
RESULTATS DE CLOTURE	- 940.65 €	- €	- €	940.65 €	- 940.65 €	940.65 €
RESTES A REALISER						

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAURENT , procède au vote.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le compte administratif et de gestion de la salle polyvalente Robert GOURDAIN 2016 de la Ville de Bresles.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce témoignage unanime de confiance quant à la qualité de la gestion comptable de la Ville.

FINANCES - CAB - APPROBATION RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que par courrier reçu le 14 juin 2017, le président de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) a notifié à la Ville de Bresles les rapports de cette commission issus de la réunion en date du 8 juin 2017.

Ces rapports explicitent les modalités de calculs pour la correction des attributions de compensation (AC) 2017 de 2 communes membres et déterminent les AC 2018 des 13 communes membres de l'ex-communauté de Communes Rurales du Beauvaisis (CCRB) compte tenu de la restitution de compétences optionnelles et de l'extension d'une compétence facultative. S'agissant des AC 2017 ou 2018, des 31 communes membres de l'ex. CAB, ces dernières n'évoluent pas par rapport aux montants notifiés en 2017.

Monsieur le Maire expose également à l'assemblée délibérante que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Monsieur le Maire explique que le montant de cette compensation est fixé à 778 829,25 euros pour la Ville.

Monsieur Patrick CHOQUET demande si le montant de cette compensation sera fixe ou évolutive ?

Monsieur le Maire répond qu'elle reste fixe. C'est uniquement lors d'un transfert de charge que la CLECT se réunie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la CAB prendra en charge la contribution du par la Ville au SDIS, quel que soit son évolution à venir.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 8 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 8 juin 2017

FINANCES – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT – DUREE AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de confirmer la durée des amortissements des budgets eau et assainissement.

Pour le budget assainissement, la durée des amortissements est de 60 ans pour tous les biens, et de 5 ans pour les études n'ayant pas donné lieu à réalisation.

Pour le budget eau, la durée des amortissements est de 40 ans pour tous les biens amortissables et de 5 ans pour les études n'ayant pas donné lieu à réalisation.

Monsieur le Maire précise que cette proposition est faite en concertation avec Monsieur le Trésorier de la Ville de Bresles.

Cette proposition correspond à celle d'une gestion de « bon père de famille » et est conforme à la durée de vie des biens de ces budgets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, ces propositions.

INTERCOMMUNALITE - CAB – EXTENSION DE PERIMETRE

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a été créée à compter du 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 entre les 31 communes de l'ex-communauté d'agglomération du Beauvaisis et les 13 communes de l'ex-communauté de communes rurales du Beauvaisis.

Aujourd'hui, en raison de leur appartenance à l'aire urbaine de Beauvais, à leur proximité territoriale et à leur volonté de faire profiter à leurs administrés des équipements et projets portés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, 9 communes de la communauté de communes Oise Picarde souhaitent adhérer à notre établissement public de coopération intercommunale et viennent de faire parvenir à Madame la Présidente les délibérations des conseils municipaux se prononçant dans ce sens.

Les communes concernées sont les suivantes :

- Crèvecœur le Grand
- Auchy-la-Montagne
- Francastel
- Lachaussée du Bois d'écu
- Luchy
- Maulers
- Muidorge
- Rotangy
- Le Saulchoy

C'est pourquoi, vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Crèvecœur le Grand, Auchy-la-Montagne, Francastel, Lachaussée du Bois d'écu, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy, Le Saulchoy demandant leur adhésion,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2017 acceptant à l'unanimité les demandes d'adhésion des communes précitées il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les demandes d'adhésion à la communauté d'agglomération du Beauvaisis des communes de de Crèvecœur le Grand, Auchy-la-Montagne, Francastel, Lachaussée du Bois d'écu, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy, Le Saulchoy au 1er janvier 2018 ;

- de demander à monsieur le Préfet de l'Oise, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la décision d'admission de ces communes.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de franchir le seuil des 100 000 habitants de manière à pouvoir constituer un pôle métropolitain.

Trois pôles métropolitains sont en cours de réflexion dans le Département de l'Oise autour des agglomérations de Beauvais, Creil et Compiègne. Il s'agit dans le cadre de la région des Hauts-de-France de pouvoir être identifié plus aisément et ainsi obtenir davantage de financement, notamment européen.

Monsieur le Maire précise que ces 9 communes ont souhaité cette intégration.

Monsieur Patrick CHOQUET estime que c'est une bonne chose s'il n'y a que des avantages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, ces propositions.

TRAVAUX – EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE ET CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE – CHOIX ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Ville de Bresles, soucieuse,

- du bien être des élèves de la commune
- des conditions d'enseignement des Professeurs des écoles
- des personnels affectés à l'entretien,

souhaite regrouper les écoles élémentaires mixte A (Jean de La Fontaine) et B (Jean Racine), en une seule entité avec la Médiathèque.

Pour ce faire, un jury de concours (composé par des élus de la Ville, l'Architecte des Bâtiments de France et des Architectes de l'Ordre) s'est réuni pour sélectionner un architecte, sur la base des critères suivants:

- Compétences et composition de l'équipe
- Expériences dans la réalisation d'équipements de complexité similaire
- Moyens humains
- Capacités financières

Ainsi, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix du jury de concours et à retenir l'offre de l'équipe :

B Plus B Architecte (Mandataire) / Nortec Ingenierie/ Agence SLAP (Cotraitants)

Monsieur le Maire précise que les candidats non retenus sont :

- SARL Groupement d'architectes GD'A (Mandataire) / Verdi Bâtiment Cœur de France / ECKEA Acoustique (Cotraitants)
- Xavier SIMONNEAUX (Mandataire) / Aid Bâtiment / Atelier d'Etudes Climatiques / Area (Cotraitants)

Monsieur le Maire précise également que 44 candidatures ont été déposées.

Dans un premier temps, les membres du jury de concours ont choisi 3 projets, pour en retenir 1 après présentation d'un dossier par les 3 finalistes sur la base d'un cahier des charges.

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte a désormais un an pour préparer son projet. Les travaux devraient débiter en 2019.

Monsieur le Maire présente ensuite une esquisse du projet. Monsieur le Maire informe que des réunions publiques seront programmées au cours des prochains mois.

Le calendrier des travaux sera échelonné en fonction des subventions obtenues.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande qu'elles sont les tranches programmées et quand les toilettes seront réhabilités.

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'il s'agit, dans un premier temps, de fermer la rue Dumoulin Provost et de construire la Médiathèque.

Monsieur le Maire explique que certains projetaient de faire des toilettes, neufs mais la Liste « Ensemble Pour Bresles » propose de réaliser un groupe scolaire. Il estime que cela sera plus intéressant.

Monsieur le Maire explique qu'il revient à l'Architecte de travailler et de faire des propositions. Il s'agit d'un projet complexe et que le phasage ainsi que le calendrier ne sont pas arrêtés.

L'échéance de 2018 n'a jamais été un préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, ces propositions.

VITALISATION CENTRE- BOURG – PROJET DE POLE SANTE

La Ville de Bresles, soucieuse d'offrir une offre de soin adapté à la population, a pour ambition de réaliser un Pôle de Santé, en centre bourg.

A cet effet, la commune a sollicité la SA HLM du Beauvaisis et l'EPFLO pour mener à bien ce projet.

Pour ce faire, un « Avant-Projet Sommaire » dit AVP est à réaliser.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose d'approuver la réalisation des études et de rembourser la SA HLM pour les frais engagés au cas où la Ville renoncerait, d'aventure, à cette opération.

Monsieur Patrick CHOQUET pense que la Ville ne renoncera pas.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique qu'il fera tout pour que ce projet soit mené à son terme.. Il rappelle qu'au regard de l'absence de médecins dans les territoires ruraux et péri-urbains, les besoins sont identifiés.

Madame Anne FUMERY explique que les jeunes professionnels souhaitent travailler en équipe et non isolément. Madame Aurélie MACAIRE peut le confirmer.

Monsieur le Maire rappelle que cette problématique n'est pas spécifique à la Ville de Bresles.

L'intérêt collectif est à prendre en compte. Il propose de réaliser les études pour que ce projet se concrétise.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si les terrains sont cédés. Monsieur le Maire répond que l'EPFLO gère le dossier.

Monsieur Sébastien PULLEUX estime que la population est pour le projet. Toutefois, elle s'interroge sur l'emplacement.

Il estime que les nouvelles maisons médicalisées sont installées dans de nouveaux lotissements. Il pense que les lieux répondent plus facilement aux problématiques d'accès et d'accessibilité qu'en centre-bourg.

Monsieur le Maire répond que l'on peut toujours délocaliser aux extrémités et à l'extérieur de la commune. Toutefois, il s'interroge sur l'accès pour la population non véhiculés.

Par ailleurs, il rappelle que le projet proposé est sans incidence financière pour la Ville de Bresles.

Madame Josette FABUREL estime que l'ancienne gendarmerie aurait été un lieu stratégique.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été estimé, après rendez-vous avec l'OPAC, à 800 000 euros pour la Ville de Bresles.

Monsieur Lionel CHISS rappelle l'exemple de Saint-Just-en-Chaussée et invite les membres du conseil à étudier ce projet.

Madame Anne FUMERY rappelle que le projet de Saint-Just-en-Chaussée est porté par l'ARS et que Saint-Just-en-Chaussée est classé comme zone de tension, contrairement à Bresles. Par conséquent, Bresles ne peut bénéficier des accompagnements financiers liés à ce zonage.

Monsieur le Maire rappelle que les contraintes sont importantes dans le cahier des charges de l'ARS. Il explique que la problématique est différente à Bresles.

Le problème des maisons médicales est la répartition des charges entre les médecins, notamment lors de départs en retraite non remplacés comme à Albert, dans le département de la Somme.

Monsieur le Maire rappelle sa propre situation et la location d'un local annexe à son cabinet médical où les locataires sont indépendants. Il n'y a pas de gestion commune, mais un lieu commun d'exercice.

Monsieur Lionel CHISS estime que les jeunes professionnels de santé souhaitent ne pas avoir à gérer les contraintes administratives. Il prend l'exemple de conseils départementaux qui salarient des médecins.

Monsieur le Maire ne partage pas ce point de vue. Dans ce type d'orientation idéologique, Monsieur le Maire estime, à l'image de Saint Nazaire, en 1981, que le système mis en place a fait exploser le coût des actes de santé.

Le jour où les jeunes médecins souhaiteront faire des heures dites de bureau, il y aura lieu de multiplier le nombre de médecins par 3.

Monsieur Lionel CHISS rappelle qu'il s'agit d'une réalité et non d'un souhait.

Madame Anne FUMERY rappelle que Monsieur le Maire a réuni l'ensemble des professionnels de santé du secteur et que le projet proposé répond à leurs attentes.

Monsieur Lionel CHISS estime que cette réflexion est logique au regard des niveaux de revenus différents entre professionnels médicaux et para-médicaux.

Monsieur le Maire ajoute que l'accessibilité est une autre contrainte comme pour les orthophonistes. C'est pourquoi, il y a lieu d'aller de l'avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, ces propositions.

VITALISATION DU CENTRE-BOURG – AIDE AUX COMMERCE LOCAUX – DISPOSITIF « PREFERENCE COMMERCE »

Conformément à ses engagements, lors des élections communales, l'équipe « Ensemble pour Bresles » a à cœur de vitaliser le centre-bourg de la Ville et d'aider les commerçants.

A cette occasion, Madame Anne FUMERY rappelle que 10 commerces de Bresles :

- Boulangerie GARGLIETTI
- Garage TALLON Thierry
- Fleuriste LA GRANGE FLEURIE
- PRINTANIA
- LA LUNETTERIE BATICLE
- Etablissements LEBLANC
- Pharmacie ABITBOUL
- Garage CHOQUET
- Sandrine TOURTE / Toilettage

ont obtenu, grâce au soutien de la Ville, le Label « Préférence Commerce » en 2017.

Madame Anne FUMERY explique, que le 12 juin dernier, Monsieur le Maire a pu féliciter, chacun d'entre eux, lors d'une cérémonie, au sein des nouveaux locaux de la CCI.

Madame Anne FUMERY propose de poursuivre, dans cette direction, en proposant à la CCI, une nouvelle liste de 10 commerçants :

- Le fournil du coin, LE SCORNET
- Le café de la paix, VALANCHER
- Garage GUILLOREL, GUILLOREL
- Institut "BELLE ET ZEN", ENCINAS
- Café du Centre, DENAIN
- Bleu Minute, LEMAIRE
- Boucherie Charcuterie, CAMUS
- STUDIO 22, DELANDRE
- GAMM VERT (en attente de la validation de sa hiérarchie)
- Supérette, LHACHMI

Madame Anne FUMERY demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec la CCI et le CD60.

Elle rappelle que le coût pour la commune est de 3 720 euros.

Monsieur Patrick CHOQUET exprime sa satisfaction quant à l'implication de la Ville pour soutenir le commerce local et se félicite de voir reconnu ce travail par la CCI.

A cette occasion et pour aller plus loin en ce sens, Madame Anne FUMERY rappelle le projet conduit par Monsieur Bertrand MUNIO relatif aux panneaux de signalisation des commerces de centre-ville.

Monsieur Bertrand MUNIO explique qu'il s'agit de reprendre l'ensemble de la signalétique des types de commerces et autres administrations du centre-bourg dans le même esprit que celui réalisé l'an dernier au sein des zones industrielles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, cette proposition.

VITALISATION DU CENTRE-BOURG - INAUGURATION MARCHÉ PRODUITS LOCAUX – INAUGURATION – MECENAT

Madame Anne FUMERY explique aux membres du Conseil Municipal que le premier marché de produits locaux aura lieu le vendredi 29 septembre 2017, à 16h30.

Madame Anne FUMERY explique qu'il s'agit d'en faire un moment festif. A ce sujet, la Compagnie de la Cyrène animera cet événement.

A l'occasion de l'inauguration de la Halle, les entreprises ayant conduits ce projet, au titre d'un mécénat, permettront à la Ville, d'offrir à chaque participant un présent.

Dans ce cadre, Madame Anne FUMERY demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir des dons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE, à l'unanimité, cette proposition.

RESSOURCES HUMAINES – SERVICE FLEURISSEMENT – CREATION D’UN POSTE D’APPRENTI

Monsieur Christophe CRUCET rappelle que la Ville de Bresles est soucieuse de :

- Favoriser l’apprentissage des jeunes
- Donner une chance aux jeunes talents
- Transmettre les savoir-faire et les compétences
- Anticiper les départs en retraite

Et, à cette fin, il propose aux membres du Conseil Municipal, d’ouvrir un poste d’apprenti, à compter du 1er septembre 2017, au sein des Services Techniques de la Ville.

Monsieur le Maire explique que la Ville de Bresles a déjà eu recours à l’apprentissage et qu’un de ces apprenti exerce la responsabilité de chef du service fleurissement de la Ville de Beauvais.

Cette personne a été formée par Monsieur Joël LEJEUNE, présent dans la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l’unanimité, la création d’un poste d’apprenti au sein des services techniques de la Ville.

RESSOURCES HUMAINES – ALSH – REMUNERATION DES PERSONNELS DIT « SAISONNIER »

Madame Karine JUNOD rappelle à l’assemblée délibérante que la Ville dispose d’un ALSH pour répondre aux besoins de garde des parents, lors des temps périscolaires et de vacances scolaires.

La Ville de Bresles, soucieuse d’aider les parents, a fait le choix d’ouvrir son ALSH, tant au mois de juillet que d’août.

A cet effet, la Ville doit recruter des animateurs saisonniers pour assurer l’encadrement et l’animation (lors de la prise de congés des animateurs permanents).

Pour ce faire, le Conseil Municipal, lors de sa séance, du 20 juin 2007, a pris une délibération fixant la rémunération des personnels concernés.

Les évolutions réglementaires, en matière de statut, obligent, à réactualiser cette délibération.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d’adopter, la rémunération des personnels saisonniers de l’ALSH, de la manière suivante :

Directeur adjoint	Adjoint d’animation territorial principal 2ème classe 8 ^{ème} échelon
Animateur diplômé	Adjoint d’animation territorial principal 2ème classe 4 ^{ème} échelon
Animateur non diplômé	Adjoint d’animation territorial 1 ^{er} échelon

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose également, en cas de nécessité de service et de bon fonctionnement de l’ALSH, sur justification préalable, à titre dérogatoire, d’admettre la possibilité d’attribuer à ces personnels, des heures complémentaires, dans la limite et conformément à la législation en matière de durée et de condition de travail.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si la Ville a recours de façon systématique à des saisonniers lors des mois de juillet et d'août.

Madame Karine JUNOD lui répond que oui. La Ville a, par ailleurs recours, à des « pass permis et autres stagiaires ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
APPROUVE, à l'unanimité, ces propositions.

RESSOURCES HUMAINES – CARRIERE – AGENT TITULAIRE - AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- La création de 12 postes pour avancement de grade à savoir :

Catégorie Hiérarchique	Grade actuel	Grade avancement
B	Animateur	Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe
B	Rédacteur	Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe (avec réussite examen professionnel)
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe
C	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	Adjoint animation territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe

	classe	principal 2 ^{ème} classe
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe

Ces avancements seraient effectifs au 1/07/2017.

Monsieur le Maire explique que ces avancements répondent à des critères d'évaluation validées par le Conseil Municipal en date du 15 mars 2017, tels que :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs fixés préalablement
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Monsieur le Maire explique que le personnel municipal répond de manière générale aux attentes de la Ville et qu'il ne souhaite pas, dans ces conditions, bloquer des avancements de carrière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, ces propositions et met à jour le tableau des effectifs sur la base de cette liste d'avancement.

JEUNESSE – DIPLOME – GRATIFICATION

Madame Anne FUMERY rappelle à l'assemblée délibérante que la Ville, fière et soucieuse d'encourager les jeunes diplômés, à persévérer en cette direction, attribue, lors d'une cérémonie annuelle, en mairie, une gratification exceptionnelle, aux jeunes ayant obtenus :

Une mention très bien aux examens du Baccalauréat, CAP, BEP, Brevet des Collèges,

Par un bon d'achat d'un montant de 40 euros.

Madame Anne FUMERY précise qu'à la demande de Monsieur le Trésorier de la Ville de Bresles, il y a lieu de préciser la valeur des bons accordés et l'action concernée par une délibération du conseil municipal.

Madame Anne FUMERY propose de faire droit à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOPTE, à l'unanimité, cette proposition.

LOCATION DE SALLE - TARIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que 3 délibérations fixent les tarifs des locations de salle :

- 30 juin 2010 (Référéncé 2010/5-16)
- 18 juin 2014 (Référéncée 2014/6- 10)
- 8 octobre 2014 (référéncée 2014/7-10)

Monsieur le Trésorier souhaite voir préciser que pour :

- Les entreprises et administrations, dont le siège social est à Bresles ; les tarifs sont ceux applicables aux particuliers breslois.
- Les entreprises, associations et administrations, dont le siège ou les statuts, ne sont pas à Bresles ; les tarifs applicables sont ceux des particuliers extérieurs.

Conformément, à ce qui se pratique en matière de location tarifaire par la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, ces propositions.

SPORT - SOUTIEN A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – PARIS 2024

Monsieur André DUTHOIT informe du message reçu, ci-dessous, de la part de l'AMF et de l'UMO, et propose de répondre favorablement à cet appel.

« La ville de Paris, soutenue par le CNOSF, a officiellement fait acte de candidature à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en 2024.

Jusqu'au choix final de la ville hôte le 13 septembre 2017, à Lima (Pérou), le CIO sera très attentif à l'importance de la mobilisation et du consensus national autour de Paris 2024.

Outre l'évènement exceptionnel de soutien à Paris 2024 organisé lors de son 99ème Congrès, l'AMF a appelé chaque commune et intercommunalité à prendre une délibération spécifique pour appuyer cette candidature qui est celle de toute la France.

Nous pouvons d'ores et déjà témoigner du beau succès remporté par cet appel puisque l'ensemble des communes et EPCI s'étant mobilisés concerne presque tous les départements de métropole (93 au total) ainsi que des départements d'outre-mer.

La diversité des communes françaises, tant sur le plan géographique (l'ensemble des régions françaises sont représentées) que sur le plan démographique (les soutiens émanent aussi bien de communes de moins de 100 habitants que de celles de plus de 100.000 habitants) est à souligner.

L'engagement de tous les territoires étant un atout important pour la France, l'AMF restera mobilisée en faveur de Paris 2024 jusqu'au 11 septembre 2017 et continuera de recevoir les délibérations de soutien à la candidature de la ville de Paris, pour collectivités locales qui ne l'auraient pas encore fait ».

Monsieur Patrick CHOQUET demande si cet engagement est financier.

Il lui est répondu que non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, à cet appel en vue de soutenir l'organisation des jeux olympiques à Paris en 2024.

TOURISME – IMPLANTATION DE PANNEAUX TOURISTIQUES - RN31

La Ville de Bresles, soucieuse de valoriser son patrimoine (Château/Eglise), hérité des évêques de Beauvais, conduit une politique pro-active pour mieux se faire connaître.

A cette fin, la Ville de Bresles souhaite présenter un projet d'implantation de panneaux, de chaque côté de la RN 31, auprès des services de l'Etat.

Madame Anne FUMERY propose aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande d'implantation de panneaux de signalisation touristique auprès de l'Etat (DIRN - District de Laon).

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY explique que la Ville a rencontré le Directeur du MUDO et informe l'assemblée que la Ville souhaite élaborer un partenariat entre le palais épiscopal et la résidence d'été des évêques.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande pourquoi le porche de la mairie n'est pas davantage pris en compte. Il estime que ce porche symbolise le mieux Bresles.

Madame Anne FUMERY répond que la Ville a pris attache avec des urbanistes, des architectes, un infographiste et autres professionnels du tourisme pour obtenir avis et conseils.

Il résulte de ces concertations qu'il ne faut pas multiplier les informations. Il est préférable d'avoir une seule photo que plusieurs images.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON confirme qu'un seul message est plus efficace.

Madame Anne FUMERY explique que le porche est un des éléments de la résidence d'été des évêques de Beauvais.

Monsieur le Maire explique que ce projet est global et qu'il s'ajoute aux projets de panneaux d'information en centre-ville qui seront mis en place par la commune et aux alentours de Bresles par le conseil départemental.

L'objectif est d'attirer les touristes et de s'ouvrir vers l'extérieur.

Madame Karine JUNOD explique que l'entrée de la Ville de Bresles au sein de la CAB permet de bénéficier de l'appui de l'office de tourisme de Beauvais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, à cette proposition.

SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE – OLIVIER DASSAULT – SALEUSE

Monsieur Christophe CRUCET informe l'assemblée municipale que la Ville, dans sa volonté d'équiper les services techniques du matériel nécessaire à l'exercice de ses missions souhaite remplacer une saleuse aujourd'hui vétuste.

Le coût d'une saleuse (Extraction par vis avec moteur auxiliaire essence – capacité 0,55m3) est de 8 112 euros HT soit 9 734,40 euros TTC.

Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du conseil Municipal de solliciter le Député Olivier DASSAULT, au titre de la réserve parlementaire, pour aider la commune à se doter de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, cette demande de subvention.

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC L'INSTITUT UNILASALLE – PROMOTION ET COMUNICATION – MARCHES PRODUITS LOCAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la création d'un marché de produits locaux, la ville a conventionné avec l'institut Lasalle, pour permettre à une étudiante de 3^{ème} année, spécialisée en Agronomie et Agro-Alimentaire, de réaliser un stage de 3 mois au sein de notre collectivité en Mai, juin et juillet.

Monsieur le Maire explique que sa mission consiste à préparer les outils visant à assurer la promotion et la communication du marché de produits locaux qui sera créé dès le mois de septembre prochain.

Pour ce faire, elle est chargée, notamment :

- de prendre contact avec chaque producteur et établir une fiche d'identité
- d'établir des supports de communication (Affiche, banderole et autres flyers)
- de créer un support de communication dématérialisée

Soucieux d'encourager les jeunes talents, Monsieur le Maire propose au regard de la qualité du travail effectué de lui verser une gratification et de l'indemniser de ses frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, à cette proposition.

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE BRESLES

Monsieur le Maire explique que la Directrice Générale des Finances Publiques a demandé à pouvoir le rencontrer, au lendemain des élections législatives pour l'informer de la fermeture de la Trésorerie de Bresles à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il informe que la CAB présentera également une motion lors du conseil communautaire du 29 juin 2017 et qu'une pétition est ouverte en mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion :

« Monsieur le Maire et le Conseil Municipal demandent à Monsieur le Préfet de maintenir la Trésorerie de Bresles sur son territoire et de ne pas aggraver les fractures territoriales entre les habitants des villes et des campagnes.

Les élus de la Ville de Bresles demandent également aux représentants de l'Etat dans le Département de tenir compte des territoires et des populations dans la définition des politiques publiques, et appellent à davantage de cohérence dans les décisions prises.

Les élus de la Ville de Bresles rappellent qu'ils se sont engagés, en partenariat avec l'Etat, à dynamiser le centre-bourg de la Ville. A ce sujet, ils regrettent que les efforts engagés par la Municipalité pour vitaliser la Ville ne soient pas pris en compte par des décisions nationales sans prise réelles avec les réalités du terrain.

Bresles, seconde ville de l'agglomération du Beauvaisis, pôle d'équilibre territorial entre Beauvais et Clermont, doit conserver une proximité avec l'Etat.

Proximité, indispensable à la cohésion nationale ».

Madame Josette FABUREL demande le nombre de signataire de la pétition.

Monsieur le Maire répond qu'il compte plus de 600 signataires en quelques jours.

Monsieur le Maire remercie Madame Josette FABUREL de ses efforts pour mobiliser des pétitionnaires ;

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON demande jusqu'à quelle date la pétition est ouverte.

Monsieur le Maire répond que les registres de cette pétition seront envoyés à Monsieur le Préfet pour le 13 juillet 2017.

Madame Anne FUMERY précise que la fermeture d'une Trésorerie répond à un processus prédéfini et qu'il y a lieu d'être réactif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte, à l'unanimité, à cette proposition de motion.

Informations :

Madame Isabelle DUCHE – THOURILLON présente à l'assemblée délibérante le nouveau LOGO de la Ville de Bresles.

Elle informe que dans le cadre de vitalisation de la Ville, la Municipalité souhaite dynamiser le logo de la Ville.

L'objectif est de rajeunir le logo. Elle précise que le déploiement du nouveau logo se fera au fil du temps et qu'il ne s'agit pas de créer de frais supplémentaire.

Monsieur Lionel CHISS demande si le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce logo.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une information. Toutefois, il propose, si le conseil le souhaite de voter.

Monsieur Lionel CHISS s'étonne qu'il n'y ait pas plusieurs propositions et demande si une commission de travail a planché sur ce dossier.

Monsieur le Maire met aux voix ce projet de nouveau logo.

Messieurs Lionel CHISS et Sébastien PULLEUX remarquent que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité, et deux abstentions, le projet de nouveau logo de la Ville de Bresles.

Rythme scolaire – Point actualité

Madame Karine JUNOD rappelle les grandes lignes du projet de retour à la semaine de 4 jours.

Elle informe qu'un courrier est adressé à l'ensemble des parents.

Elle explique également au regard des avis des conseils d'école élémentaire et maternelle que la Ville privilégie la concertation afin d'étudier un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019.

Monsieur le Maire explique que cette modification des rythmes scolaires ouvre des incertitudes en matière de financement et d'organisation.

C'est pourquoi, la Ville, en concertation avec le corps enseignant et les représentants des parents d'élève, souhaite préparer cette modification sans précipitation et avec des certitudes financières.

Monsieur Frédéric LEONARDI demande quels sont les impacts financiers de cette modification.

Monsieur le Maire répond que les décrets ne sont pas parus.

Madame Karine JUNOD précise que les taux d'encadrement ne sont pas indiqués.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des effets d'annonce et rappelle que la Ville reçoit 42 000 euros au titre du fond d'amorçage, sans pour autant savoir si celui-ci sera maintenu en cas de retour à la semaine de 4 jours.

Solidarité : Dispositif d'action de convivialité intergénérationnelle (du 8/07/2017 au 31/08/2017)

Madame Anne FUMERY rappelle que 4 jeunes, iront à la rencontre des personnes âgées au cours de l'été.

Une réunion de préparation est prévue le 10 juillet à 14h30.

Par ailleurs, Madame Anne FUMERY rappelle les consignes de sécurité en cas de canicule et invite les personnes les plus fragiles à s'inscrire en mairie.

Madame Anne FUMERY rappelle la mise à disposition d'une salle climatisée par le foyer résidence.

CAB – Projet DEMOS

Madame Karine JUNOD explique le projet DEMOS porté par la CAB.

Il s'agit de favoriser gratuitement l'accès à la musique classique et contemporaine des enfants de la CAB.

A ce jour, 11 enfants des écoles de Bresles seraient volontaires pour participer à ce projet. Il reste 4 places à pouvoir pour des enfants de CP, CE1 et CE2.

Un animateur de l'ALSH Jacques BAIZE est associé à ce projet pour la Ville de Bresles.

Monsieur André DUTHOIT précise que cela est destiné aux enfants qui n'ont pas encore d'acquis musicaux.

Madame Anne FUMERY rappelle que le Directeur du Projet a trouvé la salle Robert GOURDAIN parfaite pour organiser des répétitions et des concerts en raison, notamment d'un bon acoustique.

Travaux – Aménagement des Places

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'à compter de la mi-juillet débute l'enfouissement des réseaux – Place de l'Eglise par le SE60.

Monsieur Christophe CRUCET précise qu'une communication aux riverains sera faite.

Monsieur le Maire précise que la Ville est en attente du rapport de la DRAC après la réalisation de fouilles archéologiques dans la cour du château.

Gendarmerie – Opération « Tranquillité vacances »

Monsieur André Duthoit rappelle les modalités du dispositif « Tranquillité vacances » et invite chacun à la vigilance.

Manifestation : Eté en Roue Livre (Médiathèque – ALSH) :

Monsieur le Maire rappelle les dates de cette opération :

- **Mardi 25 juillet de 9h30 à 12 h** (lectures des bibliothécaires de la MDO) pour les 3-5 ans

4 rendez-vous avec le centre de loisirs et les enfants de la commune sont programmés dans la cour du château et/ou sous la halle de plein vent, les :

- **Mardi 11 juillet de 10 h à 11 h** pour les 3-5 ans (Lectures de Ludivine et Elsa)

- **Mardi 11 juillet de 14h à 15 h** pour les 6-7 ans (Lectures de Ludivine et Elsa)

- **Mardi 18 juillet de 14h à 15 h** pour les 6-7 ans (Lectures de Ludivine)

- **Mardi 25 juillet de 14h à 15 h** pour les 6-7 ans (Lectures de Ludivine)

Permanence consultation juridique (gratuit)

Monsieur le Maire rappelle ce nouveau dispositif en partenariat avec l'ordre des avocats de Beauvais.

Les Prochains rendez-vous auront lieu, en mairie, les :

16 septembre 2017 – 9h00/12h00

18 novembre 2017 – 9h00 /12h00

Monsieur le Maire procède à un tour de table.

Monsieur André DUTHOIT informe du fonctionnement des feux tricolores rue du Petit Chantilly.

Madame Régine GILLAIN rend compte de la Nuit des Eglises qui a eu lieu le samedi 24 juin 2017 et rappelle que la Ville de Bresles s'inscrit dans le cadre de cet évènement national parmi 500 autres églises.

Monsieur Lionel CHISS s'interroge sur le coût du logo et son auteur.

Madame Anne FUMERY explique que la Ville de Bresles a travaillé avec un infographiste sur le projet de panneaux d'information touristique en centre-bourg et sur la RN31, Maxime RODZINSKA. A cet effet, il a conçu un logo pour un prix estimé à 500 euros. Elle précise que ce tarif se fonde dans une offre plus globale.

Monsieur Lionel CHISS rend compte des remerciements du Judo pour l'action de la municipalité.

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'il a également reçu des remerciements d'autres clubs et associations de la Ville.

Monsieur Bruno DUTRIAUX rappelle les manifestations du 14 juillet et du Ball Trap du 15 août.

Monsieur Patrick CHOQUET s'interroge sur le transfert des zones d'activité à la CAB.

Madame Anne FUMERY rappelle le positionnement intéressant de la Ville de Bresles à proximité de la RN31 et des agglomérations de Beauvais et Clermont.

Monsieur le Maire répond que le sujet est à l'étude.

Madame Josette FABUREL espère que la population signera la pétition pour le maintien de la Trésorerie.

Madame Karine JUNOD informe de la remise de dictionnaires et de calculatrices aux élèves de CM2.

Monsieur le Maire fait par des remerciements du :

- Judo Club de Bresles – Accès au Stade
- Directrice Ecole Maternelle et l'équipe pédagogique – Séance de cinéma et goûter offert aux enfants par la Ville
- Etablissement Français du Sang – Collecte du 11 avril 2017
- France Alzheimer Oise – Subvention 2017

- Judo Club de Bresles – Subvention 2017
- Exode Fading – Subvention 2017
- Clins d’œil – Subvention 2017
- Adapei de Beauvais et sa région – Subvention 2017
- Club féminin Bresles- Subventions 2017
- Les Amis du Quartier – Subvention 2017

Et, adresse les remerciements de la Ville de Bresles :

- **Au CD 60** pour l’attribution de 2 subventions, d’un montant de 93 280 euros et de 81 620 euros pour l’aménagement des Places (Cour du Château – Monument aux Morts) et Place de l’Eglise
- **A la CAB**, pour l’attribution de 2 subventions de 60 000 euros pour l’aménagement des Places (Cour du Château – Monument aux Morts et Place de l’Eglise – Parvis)

Monsieur le Maire rappelle également les prochaines dates à l’agenda de la Ville :

- 29 juin 2017 : Conseil Communautaire Agglomération du Beauvaisis
- 30 juin 2017 : Conseil Municipal – Election des délégués pour les prochaines Elections sénatoriales
- Jeudi 6 juillet 2017 : 11h00 – CAB – Signature Convention DEMOS
- 14 juillet 2017 : 10h00/23h00 : Marché artisanal – Stade football
- Dimanche 30 juillet 2017 : Brocante Amis du Quartier
- 15 août 2017 : Ball Trap aux étangs
- 31 Août – Libération de Bresles
- Rentrée scolaire : 4 septembre 2017
- Dimanche 10 septembre 2017 : Exposition voitures et motos – Avenir Ensemble
- Vendredi 29 septembre 2017 : Premier marché de produits locaux et inauguration de la Halle

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire remercie chaleureusement l’équipe municipale et l’ensemble des agents de la Ville pour leurs implications au bon fonctionnement de la Ville de Bresles.

Il rappelle que les services de la Ville sont à la disposition des Breslois et des Bresloises, durant toute la période estivale, particulièrement pour les jeunes, à travers l’ALSH Jacques BAIZE et la Médiathèque Madeleine ODENT, via l’opération « Un été en roue livre » ; ainsi que pour les personnes âgées, via les dispositifs d’ « action intergénérationnelle » et d’ « aide aux courses (juillet).

Il rappelle également qu’un registre « Alerte canicule » est ouvert en mairie à destination de toute personne intéressée.

Il adresse à chacune et chacun un bel et heureux été, sous le soleil et sans chaleur excessive.

Il invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble de la population, à se réunir au mois septembre, pour une rentrée, placée sous les auspices de la vitalisation du centre-bourg, avec pour point d'orgue, le 29 septembre, l'inauguration du premier marché de produits locaux, place du Linciau, à Bresles.

Il informe également qu'il est affecté, dans le cadre de ses obligations militaires, pour une mission à l'étranger. Toutefois, il indique qu'il restera en contact journalier avec l'équipe municipale et le DGS de la Ville.

Madame Josette FABUREL rappelle les 103 ans de Madame Gilberte HERICHER.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 22h10.

Lexique

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCOP : Communauté de communes Oise Picarde

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CLECT : Commission d'évaluation des charges transférés

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

EPFLO : Etablissement Public Foncier de l'Oise